

## Motion relative aux droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires

**Le Conseil académique de Paris-Saclay s'associe pleinement à la motion votée dans les conseils de Paris Sud visant à conserver les mêmes frais d'inscription pour tous les étudiants.**

### **Motion relative aux droits d'inscription pour les étudiants extra communautaires**

Aujourd'hui, vendredi 7 décembre 2018, les deux conseils CAC et CA de l'Université Paris-Sud se sont réunis et ont voté la motion suivante :

*"Le 19 novembre, le Premier Ministre a annoncé la mise en place, dès la rentrée 2019, d'une série de mesures dans le cadre d'une stratégie internationale globale pour l'enseignement supérieur français. A côté de mesures portant sur la simplification de procédures d'obtention de visas et de titres de séjours pour permettre par exemple aux étudiants étrangers de venir travailler en France, ou encore sur la création de fonds destinés à aider les universités à améliorer leur accueil et leur développement à l'international, l'une d'entre elles concerne la mise en place de droits d'inscription « différenciés » pour certains étudiants extra-communautaires, fixés au tiers du coût réel des formations, soit 2770€ en 1<sup>er</sup> cycle et 3770€ en Master, école interne et en Doctorat. Ces droits d'inscriptions, versés aux établissements, sont supposés leur permettre de développer leur politique d'accueil (amélioration des dispositifs d'accueil et mise en place de bourses d'établissement par exemple).*

*L'impact de ces frais différenciés inquiète fortement les membres des deux conseils de l'Université Paris-Sud. La mission de l'université est d'accueillir un grand nombre d'étudiants d'origines diverses pour les accompagner vers la réussite. Même si une augmentation du nombre de bourses du gouvernement a été annoncée simultanément par le ministère, notamment pour attirer les meilleurs étudiants, les deux conseils redoutent les conséquences de cette mesure concernant les droits d'inscription, sur les étudiants les plus pauvres, notamment ceux issus des pays en voie de développement, qui, déjà, ont à prendre en charge des frais conséquents à l'arrivée en France (visas, transports, logement, etc.).*

*Des actions doivent nécessairement être mises en œuvre afin de mener à la réussite de ces publics souvent en difficulté.*

***Nous demandons donc un moratoire afin d'engager un travail de concertation."***